

## On attend la réponse des Indiens d'ici le 4 mars

VAL D'OR - Les Indiens d'origine algonquins du lac Simon sont censés donner leur assentiment d'ici le 4 mars prochain s'ils désirent la construction d'une école de huit classes dans les limites du village de Louvicourt avant le début de la prochaine année scolaire.

Le Conseil provisoire de Val d'Or est récemment revenu à la charge auprès d'eux sur le sujet. Il avait demandé cette approbation pour le 24 février, mais en raison de circonstances particulières, les Indiens ont demandé un délai jusqu'au 24 mars.

La maladie et l'hospitalisation de l'ancien chef Georges Papatie seraient au nombre des raisons principales que les porte-parole de la tribu ont invoquées pour demander ce laps de temps supplémentaire.

C'est le ministère de l'Éducation du Québec qui doit construire l'école. Cette institution s'élèverait à côté de l'ancienne école et elle accueillerait en grande majorité des Indiens. On croit qu'il y en aura un nombre de 125. L'instruction se dispenserait à compter de la maternelle jusqu'au niveau de la 7e

année inclusivement.

Il fut précédemment question de placer cette école neuve dans le territoire même de la réserve mais le gouvernement du Québec n'a pas cru devoir se rendre jusque là dans les concessions. L'un des principaux motifs à cette décision repose sur le fait que la réserve est un terrain de juridiction fédérale par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes.

S'il arrivait que les membres de la Bande ne puissent prendre leur décision avant le 4 mars prochain, il semble que le gouvernement du Québec devrait s'astreindre à faire les réparations nécessaires à la vieille école et remettre le projet de construction nouvelle à trois ans.

Le jeune chef Jean Papatie est le principal représentant de la Bande. Il a fait savoir que le nouvel esprit de démocratisation veut que tous les Indiens de la Bande puissent se prononcer, par l'intermédiaire de leurs chefs de clans, sur l'opportunité du projet. De plus, il faut que l'approbation soit unanime. Même à ce compte, il semble qu'une

décision favorable soit imminente.

## Du plaisir à St-Lambert

LA SARRE - Une journée récréative se tiendra à St-Lambert le 12 mars prochain, sous les auspices du Service des loisirs de la municipalité.

Au cours de la journée, il y aura slalom de motoneiges, dont le départ s'effectuera à 12 h. (midi). L'ordre de départ sera tiré au hasard. Dans l'après-midi, on pourra assister ou participer à un rallye à pied, qui commencera à 13 h. 30. On couronnera la reine, lors d'une soirée de danse avec orchestre qui aura lieu à la salle du content. A cette occasion, on remettra aussi les trophées aux gagnants des différentes compétitions.

Avec un tel horaire, nul doute qu'il y aura du plaisir pour tous ceux qui aiment s'amuser au grand air.



## Le Comité des citoyens accuse l'Association des Hôteliers

AMOS - Le Comité des citoyens de Manneville, dans une lettre adressée à la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec, proteste énergiquement contre le refus qui lui a été signifié au sujet d'un permis de vente de boissons alcooliques. Le permis demandé pour l'organisation d'un rallye de motoneiges devait permettre au Comité de se procurer des fonds pour financer son activité.

Le Comité des Citoyens accuse l'Association des Hôteliers du Québec d'être responsable de cette situation: "Comme nous savons que l'Association des Hôteliers du Québec est le responsable de ces refus, nous tenons à vous souligner que c'est un autre

moyen de tenir une partie de la population dans une situation d'asservissement qui n'est pas apte à réaliser l'union qui devrait exister sur le plan social, en définitive.

"Comme on le dit communément, le gros cherche à tenir le petit dans un esclavage économique qui dure depuis trop longtemps déjà et nous espérons que vous reviserez vos positions à ce sujet, car c'était un des moyens sur lequel nous comptons pour nous faire des fonds servant à solutionner différents problèmes locaux dans tous les domaines."

Le seul permis que la Commission accepte d'accorder serait un permis de servir. Celui-ci interdit cependant de

distribuer des boissons pour en tirer un profit. C'est pour cette raison que le Comité a adopté une résolution pour protester contre cette mesure qui interdit l'accord de permis de vente lors de soirées paroissiales.

### - Renseignements ...

(Suite de la page D-10) et qui ne l'auroit pas reçu pourrait se la procurer à leur Caisse Populaire, au secrétariat de leur Commission Scolaire Locale ou en s'adressant au Bureau Régional du Ministère de l'Éducation, 115, McQuaig Ouest, Rouyn, tél: 764-5111 ou au Bureau Régional du Ministère des Communications: 139 Perreault Est, Rouyn, tél: 764-5111.

